

Devis Technique
Claude Prigent et Alain Lecompte
« Prigent-Lecompte... en chansons »

A .GÉNÉRALITÉS

- 1. Le présent devis fait partie intégrante du contrat entre le Producteur et le Diffuseur.**
- 2. Le Diffuseur s'engage à fournir tout le matériel décrit dans ce document et à respecter toutes les clauses de ce devis.**
- 3. Dans l'éventualité où le Diffuseur ne pourrait fournir le matériel requis par le Producteur, il devra en faire part à Claude Prigent, 514-707-3203, ou par courriel à c.pregent@videotron.ca, dans les plus brefs délais.**

B. MAIN D'ŒUVRE

- 1. Le Diffuseur devra fournir un minimum de un (1) technicien expérimenté qui assistera l'équipe du Producteur au montage et démontage des équipements. Le technicien devra être présent dès l'arrivée de l'équipe technique du Producteur. L'équipe technique devra être la même au démontage que celle présente au montage.**

Montage et démontage :

1 Directeur technique
1 Éclairagiste
1 Machiniste

Spectacle :

1 Directeur technique
1 Éclairagiste

C. HORAIRES

- 1. Arrivée des artistes et leur équipe : 14H30**
- 2. Test de son : 16H00**
- 3. Fin du test de son : 18H00**

Note : Il est essentiel qu'à l'heure d'arrivée des artistes et de leur équipe, le plateau soit disponible pour l'installation des instruments, que l'éclairage soit monté et que le système de son soit fonctionnel. Et le piano accordé.

D. SCÈNE

- 1. Le diffuseur s'engage à mettre à la disposition des artistes une scène de dimension adéquate, minimum de six (6) mètres de largeur par quatre (4) mètres de profondeur. La scène devra être libre de toute obstruction, habillée de pendillons noirs et posséder un rideau de fond noir. Le plancher de la scène devra être de niveau.**
- 2. Le Diffuseur doit fournir, : un piano à queue acoustique accordé la journée même en quatre cent quarante (440).**
- 3.**
- 4. Le Diffuseur doit fournir sur scène un banc genre tabouret.**

E. EMPLACEMENT DES CONSOLES

- 1. Le Diffuseur s'engage à réserver un espace adéquat, minimum de trois (3) mètres par deux (2) mètres, soit au centre, soit à l'arrière de la salle. La console de son ne pourra, en aucun temps, être située dans une cabine de régie, au balcon ou sur le côté de la scène.**

F. MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE ET DÉCOR

- 1. Le Diffuseur devra fournir, à ses frais, un éclairagiste expérimenté qui prendra en charge l'installation, l'adaptation du plan, le bon fonctionnement du système**

ainsi que la manipulation des éclairages, selon la conception à la fin du document.

G. MATÉRIEL DE SONORISATION

- 1. Le Diffuseur devra fournir, à ses frais, un chef son expérimenté qui prendra en charge l'installation du matériel de sonorisation et veillera au bon fonctionnement du système de diffusion en salle.**

- 2. Le Diffuseur devra fournir les équipements suivants :**
 - . Un système de son professionnel (L-Acoustic, D&B, Meyer, Adamson) d'une puissance à déterminer selon la dimension de la salle et le nombre de spectateurs.**
 - . Une (1) console numérique Yamaha , M7CL, LS-9, Soundcraft VI OU**
 - . Une (1) console analogue de qualité professionnelle (Midas, Soundcraft...) comprenant un minimum de trente-deux (32) entrées, six (6) auxiliaires assignables pré/post, trois (3) bandes d'égalisation semi-paramétrique ainsi que des points d'insertion sur chacune des entrées.**
 - . 3 multi-effets (M-One, SPX 990...)**
 - . 1 délai (TC Electronics D-two)**
 - . 8 canaux de compression.**
 - . 5 moniteurs sur quatre (4) canaux d'amplifications.**
 - . Boîtes directes et pieds de micros, selon liste jointe.**
 - . 1 multicâble de trente-deux (32) paires, incluant 8 retours minimum.**
 - . 1 lecteur de disque compact.**
 - . 3 égalisateurs stéréos 31 bandes pour le système de façade et pour l'égalisation des moniteurs.**
 - . Tout le filage et les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements.**

H. BESOINS ÉLECTRIQUES

- 1. Le Diffuseur devra fournir, au besoin, un électricien qualifié pour faire le branchement de son et d'éclairage.**

- 2. Le Diffuseur s'assurera que l'alimentation électrique est suffisante et adéquate pour tout le matériel de sonorisation, d'éclairage, de décor et les instruments.**

I. STATIONNEMENT

- 1. Le Diffuseur devra mettre à la disposition des artistes et de leur équipe, quatre (4) stationnements gratuits pour des véhicules à proximité de la salle et de l'entrée des artistes.**

J. SÉCURITÉ

- 1. Le Diffuseur devra s'assurer que les périmètres incluant la scène, l'arrière-scène, les régies et les loges soient surveillées et protégées par le personnel nécessaire afin de limiter l'accès aux personnes accréditées en tout temps.**

K. LOGES

- 1. Le Diffuseur devra fournir une (1) loge privée pouvant accommoder quatre (4) personnes. Cette loge devra être propre, bien éclairée et chauffée et/ou climatisée.**
- 2. Les loges devront être munies de :**
 - . Miroir de grande taille**
 - . Table et chaises**
 - . Lavabo**
 - . Toilettes privées**
 - . Quatre (4) serviettes et du savon**
 - . Planche et fer à repasser**
 - . Cintres et/ou patère**

- . Une boîte de papier-mouchoir
- 3. Le Diffuseur devra fournir quatre (4) serviettes supplémentaires pour le spectacle.
- 4. L'accès à la loge sera strictement réservé aux artistes et à leur personnel en tous temps, s'il est possible de fermer le tout à clef merci de la remettre au directeur de tournée.

L. NOURRITURE

1. Le Diffuseur devra fournir en quantité suffisante pour quatre (5) personnes, et ce dès l'arrivée de l'équipe, les items suivants :
 - . Café
 - . (24) bouteilles d'eau de source 500 ml
 - . Des jus de fruits frais (orange, pomme...)
 - . Fruits frais assortis
 - . Douze (12) bières en bouteilles (Heineken, Carlsberg, Stella Artois, bouteilles vertes privilégiées)

ÉCLAIRAGE

- . Douche sur chacune des positions
- . Couleurs chaudes
- . Wash chaud + wash froid

DISPOSITION

CONTREBASSE

BATTERIE

PIANO

CHANTEUR

